



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET organismes intéressés par un premier projet de règlement 2019-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 5 août 2019, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé:

« Premier projet de règlement 2019-003
modifiant le règlement de zonage 2010-012 »
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 28 août 2019, à 19h00**, au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le projet contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.
- 4- Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS

**« Premier projet de règlement 2019-003 modifiant
le règlement de zonage 2010-012 »**

Objet :

Les modifications du règlement de zonage 2010-012 se décrivent ainsi :

Le présent premier projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone 208-F en y annexant une partie de la zone 204-RU afin d'y autoriser les usages prévus à la grille de spécification de la zone 208-F.

- 5- Le projet de règlement peut être consulté à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00
- 6- On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au règlement en s'adressant à la Maison du Citoyen du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.
- 7- L'illustration du périmètre des zones concernées par ce projet de règlement peut être consultée à la Maison du Citoyen du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce treizième jour du mois d'août 2019.

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier